



## Conges payes convention collective 3008

Par **salvan**, le **30/10/2009** à **09:05**

Bonjour,

j'ai pris 1 semaine de congés payés du mercredi 10 juin au mercredi 17 juin mon jour de repos est le lundi mon patron me compte 8 jours de congés et inclut le dimanche en jours de congé payé a-t-il le droit.

2ème question

mes congés acquis sur mon bulletin de salaire et mes congés pris ne sont pas marqués.

sur mon bulletin de salaire il y a mon salaire mensuel 151h.67 payé

980€+heures supplémentaires 17h33 payés 188€74+primes 211€28+reajustement 1 125€= total brut 1505€02 pour ma retraite sur quoi se base-t-il.

merci.

bonne journée